Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 26 (1989)
Heft: 934

Artikel: Le Jura, première décennie
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1010847

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ANNIVERSAIRE

Le Jura, première décennie

(*jd*) Il y a dix ans, le Jura devenait le 23e canton suisse. Cet anniversaire est l'occasion, pour certains commentateurs, de louer les institutions helvétiques qui ont fait preuve de la souplesse nécessaire à la création d'un nouveau canton. Un certificat de bon fonctionnement qui ne doit pas faire oublier la longue lutte des militants jurassiens et les coups de boutoir qu'ils ont dû asséner à l'officialité helvétique pour se faire entendre.

Dix ans d'indépendance, c'est aussi la possibilité de dresser un bilan des avantages obtenus; ainsi le Rassemblement jurassien n'a pas manqué de souligner la situation économique favorable du nouveau canton, comparée à la stagnation du Jura sud.

Chez certains militants séparatistes, la déception est toutefois visible. Il faut dire que la barre des espérances avait été placée fort haut: justice sociale et progrès, transparence du pouvoir, égalité entre les sexes, bref un canton pas comme les autres, forgé dans la lutte de libération. Mais le coude à coude fraternel et direct du combat séparatiste a fait place aux institutions et à leur inertie, à la bureaucratie et à la main-mise des partis sur les rouages du pouvoir, au copinage et au clientélisme. Rien de pire qu'ailleurs en Suisse.

Cet exercice d'évaluation repose sur une idée erronée: celle que le Jura a à légitimer sa liberté par des réalisations originales. Alors qu'en définitive, la revendication d'indépendance porte avant tout sur le droit d'une collectivité à prendre elle-même ses décisions.

Dans le Jura, on aime à marquer ses distances d'avec la Suisse qu'on juge un peu lourde et timorée; et le combat pour l'indépendance a laissé quelques traces d'amertume à l'égard de la Confédération, considérée comme trop partiale dans le conflit avec le canton de Berne.

Une attitude politique originale

La souveraineté conquise, comment s'est comporté le petit dernier, observé d'un œil inquiet par les autres cantons, lui qui se piquait d'originalité? La réponse, nous l'avons cherchée dans l'attitude du Jura lors des votations populaires fédérales.

Au cours des dix dernières années — soixante-sept consultations — le Jura s'est prononcé vingt-sept fois contre la majorité du pays et détient ainsi la première place de l'opposition. Mais il n'est pas isolé dans cette situation: Schwytz (vingt fois) et le Valais (dix-sept fois) sont aussi des habitués de l'attitude minoritaire.

Le Jura démarre très fort dans la contestation: le 3 décembre 1978 il est seul à refuser l'arrêté sur l'économie laitière et rejette à 85% le projet de police fédérale de sécurité, désapprouvé également par le peuple suisse (56%); dans la foulée il exécute à près de 70% la loi sur la formation professionnelle combattue par la gauche. Par contre le Jura accepte, comme la Suisse, la loi sur la protection des animaux: on respire, l'opposition n'est donc pas systématique.

L'analyse des votations populaires met en évidence quelques caractéristiques de l'attitude politique du Jura.

On trouve le nouveau canton aux avant-postes lorsqu'il s'agit de défendre les libertés publiques et les droits politiques: appui au droit de vote à dix-huit ans (1979) et refus de la révision du Code pénal (1982); également quand il est question d'ouverture au monde et de solidarité avec les étrangers: 44,3% de oui à l'initiative «Etre solidaires» (moyenne suisse: 16,2%); appui, avec Vaud et Neuchâtel, à la nouvelle loi sur les étrangers (1982) et le meilleur résul-

Situer le Laufonnais

(*cfp*) La question du Laufonnais est redevenue actuelle depuis la décision du Tribunal fédéral d'annuler le vote du 11 septembre 1983 favorable au maintien de ce district alémanique et catholique au sein du canton de Berne. Lorsque la procédure aura été adoptée, les électeurs du district de Laufon seront de nouveau interrogés pour savoir s'ils désirent vraiment rester bernois ou s'ils préfèrent un rattachement au demi-canton de Bâle-Campagne.

Mais qui connaît Laufon et son district à part les Jurassiens, des Bâlois et des Soleurois? Pour s'y rendre commodément de Berne en train, il faut traverser deux autres cantons, Soleure et Jura. A la gare de Laufon, un distributeur indique le rattachement du district à la communauté tarifaire mise en place par les deux Bâle et à laquelle participent également les cantons de Soleure, du Jura et d'Argovie. L'abonnement émis par la communauté a été acquis par plus du 13% de la population pendant la première année d'existence. Les treize communes du Laufonnais forment un petit district marginal dans le canton de Berne, ce qui leur laisse peu de possibilités d'influencer les décisions cantonales. Cette portion du canton de Berne compte pourtant un peu plus d'habitants que le demi-canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures.

Le canton a au moins autant d'attaches avec Bâle qu'avec Berne. La partie historique de la cité de Laufon ne ressemble d'ailleurs à aucune autre ville bernoise. Et si l'actuel président du Grand Conseil, Rudolf Schmidlin (radical) est de Laufon, il est le premier président provenant du district.

Tous les habitants n'ont pourtant pas la chance de Rudolf Schmidlin. Le *Laufentaler Jahrbuch* consacre un article à Albin Fringeli qui aura 90 ans en mars. Il a été instituteur dans le canton de Soleure, car il a été éliminé à son examen d'admission à Berne à cause d'insuffisances en allemand. Il réussit peu après l'examen à Soleure. Il semble qu'à l'époque déjà on n'écrivait pas le même allemand à Berne, à Soleure et à Laufon.

tat en faveur de l'entrée de la Suisse à l'ONU (40,2% de oui contre 24,3% pour l'ensemble du pays).
Dans le domaine social, le Jura tient compagnie au Tessin: oui à l'initiative sur les vacances (1985), oui à l'abaissement de l'âge de la retraite et aux 40 heures (1988). Par contre l'initiative pour l'assurance-maternité ne recueille qu'un quart des voix jurassiennes (1984) et la révision de l'assurance-maladie (1987), pourtant flanquée d'une allocation maternité, est rejetée plus sèchement encore qu'au niveau suisse. Le progressisme jurassien est limité par l'emprise du catholicisme: avec les cantons de Suisse centrale, le Jura accepte l'initiative «pour le droit à la vie».
Comme la Suisse romande — Valais excepté — le Jura est antinucléaire. Comme les Romands, les Jurassiens sont chatouilleux lorsqu'il s'agit de circulation routière: non à la vignette, non à la taxe poids lourds, non à la ceinture de sécurité.
Les rapports difficiles du Jura avec l'armée sont connus. Rien d'étonnant dès lors de voir ce canton donner le meilleur résultat à l'initiative pour un service civil (49,8%), à l'initiative pour l'introduction du référendum en matière de dépenses militaires (54,1%) et à l'initiative contre la place d'armes de Rothenthurm (70%).
Enfin, il est un sujet où le Jura ne transige pas: la suppression des subventions fédérales et de la participation du canton à des ressources fiscales fédérales. A huit reprises, entre 1980 et 1985, il rejette — en vain — des projets qui allègent les caisses cantonales.

Le Jura est bien Suisse

En définitive, l'image du Jura reflétée par les votations populaires de la dernière décennie n'est pas celle d'un mouton noir qui systématiquement ferait bande à part. L'attitude politique du nouveau canton s'inscrit dans la diversité qui caractérise la Suisse. S'il est un aspect où le Jura n'a pas fait preuve d'originalité, c'est bien celui de la participation: à cinq reprises seulement — sur vingt-six dimanches de votations — il a dépassé la moyenne suisse, se permettant même des creux à la moitié de la participation helvétique. A ce chapitre, le nouveau canton est plus suisse que la Suisse. ■

COURRIER

Une Suisse sans armée et sans ennemis

A propos de l'Initiative «Pour une Suisse sans armée et pour une politique globale de la paix» (DP 932).
Les commentaires de DP sur le débat du Conseil national consacré à l'initiative pour une Suisse sans armée passent à côté de ce qui me paraît être l'essentiel: cette initiative est, à mon avis, la seule proposition réaliste formulée ces derniers temps pour éviter l'impasse dans laquelle la société industrialisée, tant à l'Est qu'à l'Ouest, est en train de se jeter. (...)
Je ne crois pas que les initiants s'imaginent, comme le dit DP, que la Suisse doive devenir un modèle des nations par l'abandon de son armée. D'ailleurs, le GSSA (Groupement pour une Suisse sans armée) a des contacts avec des groupes de même inspiration dans d'autres pays. Le problème est à l'échelle globale et l'armée doit être vue comme une institution universelle implantée dans quasiment tous les pays. Une sorte de multinationale du pouvoir, avec des ramifications dans toute la planète. Elle suce et épuise les ressources des pays dans lesquels elle exerce son activité, en créant elle-même les justifications pour son maintien: l'armée d'un pays sert de prétexte à celle des pays voisins et réciproquement. Il est quand même remarquable qu'à l'heure actuelle, environ la moitié de la compétence scientifique disponible dans des branches comme la physique soit utilisée plus ou moins directement pour développer et perfectionner les armements. Il y a même des scientifiques qui travaillent pour la guerre sans s'en rendre compte. Des usines d'armement existent dans la plupart des pays industrialisés et la vente d'armes est une des affaires les plus lucratives qui soit. L'armée arrive même à se justifier par les places de travail qu'elle offre. Cela veut bien dire que l'activité guerrière est admise comme participante à part entière dans le système économique. Et c'est là que se trouve, pour moi, le nœud du problème. On en est au stade où les dirigeants d'un pays, et je ne parle bien sûr pas que de la Suisse, sont devenus totalement incapables de *concevoir* un pays qui n'aurait pas d'armée.
La violence et les moyens de violence font aujourd'hui partie intégrante des activités humaines jugées nécessaires à la prospérité des Etats-nations. Ils font aussi partie de la méthodologie scientifique (vivisection, par exemple). Par rapport à la biosphère, l'homme a adopté une posture de conquérant sans pitié ni respect. Cette biosphère (Gaia) n'est plus pour lui que «l'environnement», et sa protection n'est jamais qu'une activité économique supplémentaire.
Nous sommes dans une situation bloquée. Nous avons mis en place un système économique dont le mode de fonctionnement est totalement incompatible avec celui de la biosphère. Ce système économique a besoin de la violence pour son maintien. Et pour se maintenir, il est prêt à tout sacrifier, même ce qui le fait vivre. La défense armée admet que la protection des frontières et de la hiérarchie du pouvoir, qui sont la représentation concrète de l'Etat, doit être assurée même au prix d'un saccage complet de tout ce qui vit à l'intérieur des frontières de cet Etat. La sécurité nationale est devenue la raison première de l'insécurité internationale.
L'initiative dit que la Suisse n'a pas d'armée, mais aussi qu'elle ne se reconnaît pas d'ennemis. Cette démarche est à mon avis la seule que la Suisse puisse prendre pour débloquer la situation et provoquer par là un tournant historique. Que cela ne résolve pas tous les problèmes actuels comme par un coup de baguette magique est évident. C'est le début d'une démarche. Je ne nie pas qu'elle puisse être longue et difficile. Mais je ne suis pas aussi convaincu que DP que le débat doive déboucher sur un dialogue de sourds. Même s'il est vrai que l'armée a été jusqu'à aujourd'hui un sujet tabou, il y a certainement des militaires qui sont inquiets de l'évolution actuelle et qui ont une ouverture d'esprit suffisante pour aborder sans parti pris l'option d'une Suisse sans armée, quitte à se remettre eux-mêmes en question. Nous sommes tous dans le même bateau et nous nous en sortirons tous ensemble ou pas du tout.

Pierre Lehmann